

# Rapport annuel de gestion

2021-2022



Déposé le 22 décembre 2022

**Centre  
de services scolaire  
des Samares**

**Québec** 



# Message de la Présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire



Mesdames, Messieurs,

Les membres du conseil d'administration (CA) et moi-même sommes heureux de vous présenter ce rapport annuel qui démontre le travail accompli au cours de l'année dernière par les différentes équipes du Centre de services scolaire des Samares (CSSS). Malgré les impondérables et les obstacles rencontrés, l'organisation tout entière est restée solidaire et a continué de donner le meilleur d'elle-même pour les élèves.

C'est en veillant à prendre les meilleures décisions pour l'organisation que les membres du CA s'impliquent. La mise en place d'une nouvelle gouvernance au CSSS a eu pour effet de contribuer à l'implantation d'un modèle de gestion centré sur l'élève et axé sur les besoins du milieu.

Nous remercions l'ensemble du personnel du CSSS pour leur travail dynamique et leur engagement. Votre présence fait toute la différence pour la grande famille des Samares et plus particulièrement auprès des élèves.

Bonne lecture!



**David Cousineau**  
Président

# Message de la Direction générale du Centre de services scolaire

Mesdames, Messieurs

Au cours de la dernière année, le CSSS a su faire face aux défis qui lui ont été imposés et a répondu présent pour sa communauté. En tout temps, les équipes sont restées motivées et mobilisées sur leur grand objectif de favoriser la réussite éducative.

2021-2022 a été l'occasion de consolider les liens de collaboration avec le CA et de continuer le travail en vue d'atteindre nos objectifs du Plan d'action vers la réussite (PEVR). Nous avons gardé le cap et vous trouverez dans ce rapport annuel les résultats de la mise en application du PEVR ainsi qu'un aperçu des chantiers réalisés. Déjà, nous sommes engagés dans l'élaboration de notre prochain PEVR et gardons les élèves au cœur de nos actions.

Il est important de souligner les efforts soutenus des membres du personnel qui sont restés focalisés sur la mission d'offrir des environnements bienveillants et propices au développement du plein potentiel de chacun. Nous pouvons être fiers du travail de toutes nos équipes qui permet d'offrir des services de qualité et qui est réalisé dans le meilleur intérêt des élèves. Votre présence et votre professionnalisme sont une source d'inspiration à continuer et à toujours faire mieux.

Bonne consultation!



**Nancy Lapointe**  
Directrice générale



# Table des matières

<b>1. Présentation du Centre de services scolaire.....</b>	<b>6</b>
1.1. Le Centre de services scolaire en bref .....	6
1.2. Services éducatifs et culturels .....	6
1.3. Faits saillants .....	6
<b>2. Gouvernance du Centre de services scolaire .....</b>	<b>9</b>
2.1. Conseil d'administration .....	9
2.2. Autres comités de gouvernance .....	10
2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration .....	12
2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics .....	12
<b>3. Résultats.....</b>	<b>13</b>
3.1. Plan d'engagement vers la réussite .....	13
3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) .....	13
3.1.2. Objectifs établis par le ministre de l'Éducation .....	19
3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence .....	19
3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire .....	19
3.2.2. Interventions dans les écoles du Centre de services scolaire.....	22
3.3. Développement durable .....	22
<b>4. Utilisation des ressources.....</b>	<b>23</b>
4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire .....	23
4.2. Ressources financières .....	26
4.3. Gestion et contrôle des effectifs .....	27
4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.....	28
4.5. Ressources matérielles et technologiques .....	28
4.5.1. Ressources matérielles.....	28
4.5.2. Ressources technologiques.....	29
<b>5. Annexe du rapport annuel .....</b>	<b>30</b>
5.1. Rapport du protecteur de l'élève.....	30
5.2. Rapport d'activités du comité de parents .....	31

# 1. Présentation du Centre de services scolaire

## 1.1. Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) compte 53 écoles primaires (72 établissements), 10 écoles secondaires, 1 école spécialisée ainsi que 12 centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes situés sur son territoire.

Il voit à offrir des services éducatifs dans 4 municipalités régionales de comté (MRC) du territoire de Lanaudière, soit les MRC de D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm. Plus de 30 000 élèves (24 398 CSS et 5 908 pour le CMS) sont présents dans nos différents établissements et plus de 4 500 personnes sont à l'emploi dans tous nos secteurs d'activités.

## 1.2. Services éducatifs et culturels

### Un Centre de services, au service des écoles et des gens!

Le CSSS offre des services aux établissements scolaires et à la communauté dans le respect de sa mission et des réalités de son milieu.

Par son soutien aux établissements, les Services éducatifs s'engagent à concerter leurs actions afin de développer une communauté d'apprenants, qui, par le biais de l'accompagnement, travaillent en vue de l'épanouissement et de la réussite de nos élèves. Les membres de cette équipe travaillent en multidisciplinarité pour permettre un partage d'expertise qui correspond aux priorités établies par le milieu. Dans le cadre de leurs mandats respectifs, les Services éducatifs s'engagent à soutenir les établissements dans l'actualisation de leur projet éducatif et leurs projets culturels.

## 1.3. Faits saillants

### Services éducatifs

- Déploiement de différents accompagnements au sein des établissements afin de répondre au développement professionnel des membres équipes-écoles, notamment par les accompagnements personnalisés et les recherches-actions qui ont été tenus;
- Analyse des classes spécialisées (niveau 4 et 5) et des besoins en service pour les élèves en classes spécialisées TSA et SCA par les différents acteurs œuvrant au sein de ces classes et bonification des services complémentaires offerts à cette clientèle;
- Répondre aux besoins de soutien signalés par les directions d'établissement avec un déploiement d'un service "volet-conseil" afin d'accompagner les équipes-écoles à mieux répondre aux besoins et aux capacités de leurs élèves;
- Offre d'un soutien spécialisé auprès des élèves en bris de fonctionnement;
- Accompagnement des élèves allophones afin de s'assurer d'une belle intégration.

## Service de l'organisation scolaire et du transport

- Poursuite du soutien au Mozaïk-portail pour les parents, permettant de faire passer le pourcentage d'élèves ayant au moins un parent avec un compte lié au portail de 68 % en septembre 2021 à 89 % en juin 2022;
- Déploiement du module de réinscription en ligne pour les écoles primaires. Un total de 32 écoles sur 52 ont utilisé le module pour une première année d'implantation permettant l'inscription en ligne de 8 404 élèves du primaire;
- Optimisation du transport permettant de retirer 11 véhicules scolaires (10 autobus et 1 mini bus) en prévision de l'année scolaire 2022-2023.

### **Clientèle officielle au 30 septembre 2021**

- Passe-partout : 287 élèves
- Maternelle 4 ans : 302 élèves (incluant les 22 élèves 4 ans à demi-temps)
- Maternelle 5 ans : 2 225 élèves
- Primaire : 13 398 élèves (incluant les 13 élèves à l'école virtuelle)
- Secondaire : 8 518 élèves (incluant les 45 élèves en concomitance et les 58 élèves à l'école virtuelle desservis par un autre centre de services scolaire)

### **Transport scolaire**

- 19 579 élèves transportés matin et soir
- Flotte de 271 autobus et mini bus, 11 véhicules adaptés et 101 berlines

## Centre multiservice des Samares

- 789 diplomations et qualifications : 629 en formation professionnelle (DEP et ASP), 160 en formation générale des adultes (DES et CFMS) et 251 en études professionnelles (AEP);
- Prix « Distinction » 2021 remporté par le Service aux entreprises, lors de la 9<sup>e</sup> édition de la *Journée nationale des services aux entreprises*, pour le déploiement du programme de formation professionnelle *Opération d'équipements de production en mode DUAL* à Saint-Michel-des-Saints;
- Élaboration d'un processus d'accueil, de soutien et de référence de l'élève pour le personnel enseignant basé sur des données probantes et d'un outil réflexif pour l'intégration des compétences dans la pratique pédagogique;
- Mise en place d'un plan d'action pour favoriser les partenariats stratégiques pour le raccrochage scolaire;
- Amorce d'une démarche d'amélioration continue afin de réévaluer et optimiser les pratiques, de remettre en question les façons de faire pour assurer une offre de formations et de services optimale;
- Poursuite des approches collaboratives à l'égard des pratiques pédagogiques pour favoriser la rétention des élèves (CAP et COP);
- Concrétisation du partenariat entre les centres de services scolaires des Affluents et des Samares ainsi que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'ouverture officielle du nouveau centre de formation « l'Édifice des Industries » à Mascouche. Les premières cohortes pour les programmes *Mécanique de machines fixes* et *Usinage* débiteront en septembre 2022;
- Nombre de personnes admises : 2 488 en formation professionnelle, 2 454 en formation générale des adultes et 966 en formation générale des adultes – à distance.

## Service des ressources financières

- Collaboration avec différents comités afin de proposer et développer de nouvelles pratiques, tant pour les établissements que pour les services, et ce, dans un processus d'amélioration continue et d'efficacité au niveau des tâches administratives;
- Maintenance d'un calendrier de formation étoffé afin d'assurer un haut niveau de compétences et de qualité du service offert à la clientèle;
- A procédé à l'embauche de nouveau personnel afin d'assurer son plan de relève et d'assurer une continuité de service autant pour le personnel que les gestionnaires du service.

## Service des ressources humaines

- Implantation d'un système automatisé de gestion des absences et de formation :
  - Le personnel qui s'absente entre les données relatives à son absence via l'application afin d'informer le supérieur immédiat et assurer le remplacement, si nécessaire. Il n'y a plus d'écoute de messages téléphoniques et d'appels pour le remplacement. Tout se fait par le système et de façon automatisée;
  - Quant au volet formation, il sera déployé en deux temps. Pour la première année, il visera le personnel enseignant et la gestion de la formation continue tel que prévu à la *Loi sur l'instruction publique*. Le personnel peut maintenant inscrire ses formations et documenter son dossier afin de maintenir à jour son profil et permettre ainsi une meilleure gestion du développement de ses compétences. Les autres personnels pourront éventuellement accéder à ce volet formation dans un deuxième temps.
- Développement d'outils, de documentation et de formations visant à informer et supporter les milieux dans la mise en œuvre de l'entrée en vigueur des nouvelles ententes nationales;
- Restructuration du secteur de la dotation, des relations de travail et accueil de nouveau personnel;
- Développement de méthodes de travail collaboratives;
- Organisation de foires de l'emploi sur le territoire du CSSS pour le centre scolaire uniquement et participation à 16 salons de l'emploi (Lanaudière, Mauricie et Montréal).

## Service du secrétariat général et des communications

- Mise en place d'un projet en lien avec l'optimisation et la bonification du service à la clientèle (traitement des plaintes);
- Amorce d'un projet afin de mettre en œuvre et d'améliorer les pratiques de gestion documentaire et de conservation des documents;
- Amorce du projet de refonte du site Web du Centre de services scolaire;
- Accompagnement auprès du conseil d'administration;
- Application des lois et préservation des intérêts juridiques du Centre de services scolaire;
- Rédaction et diffusion des avis publics et consultations;
- Gestion des demandes de révision de décision (articles 9 à 12 de la LIP);
- Organisation d'événements médiatiques et protocolaires;
- Coordination des communications internes et externes;
- Mise à jour du site Web du Centre de services scolaire;
- Gestion des demandes d'accès à l'information;
- Relations avec les médias;
- 1252 demandes de relevés des apprentissages, bulletins et autres documents.

## Service des technologies de l'information

Le Service des technologies de l'information a réorganisé ses effectifs dans le but de répondre aux obligations en matière de sécurité de l'information et assurer un meilleur service aux établissements :

- une équipe dédiée a été formée pour assurer la gestion de la sécurité de l'information;
- les regroupements d'écoles ont été revus pour permettre d'équilibrer la charge de travail des techniciens sur la route;
- un poste d'opérateur a vu le jour sous forme de projet afin d'épauler notre centre d'appels.

La gestion des équipements en prêt pour les élèves confinés en contexte COVID a également été un dossier majeur pour la première moitié de l'année.



## 2. Gouvernance du Centre de services scolaire

### 2.1. Conseil d'administration

Depuis 2020, un nouveau modèle de gouvernance scolaire est en place avec la création des centres de services scolaires.

La gestion des activités du CSSS est notamment assurée par un conseil d'administration (CA) et la Direction générale. Le rôle du CA en est un d'analyse de la situation afin d'avoir une vue rapprochée de l'organisation, d'établir des principes, des orientations et des objectifs pour l'amélioration des services éducatifs et la qualification des élèves.

Formé de 15 membres, dont 5 parents membres du comité de parents, 5 membres du personnel et 5 membres provenant de la communauté, le conseil d'administration est composé de personnes compétentes et aux profils variés.

#### Membres parents

- Odile Lamarche – district 1;
- Marie-Lou Racine – district 2;
- David Cousineau – président – district 3;
- Patrick Brûlé – district 4;
- Éric Ouimet – vice-président – district 5

#### Membres du personnel

- Béatrice Bourgeois – membre du personnel enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du CSSS;
- Jonathan Tremblay – membre du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du CSSS;
- Stéphany Trudeau – membre du personnel de soutien siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du CSSS;
- Pierre Heynemand – direction d'établissement d'enseignement;
- Jonathan Fontaine – membre du personnel d'encadrement pouvant se prévaloir d'un droit de vote.

#### Membres de la communauté

- Mathieu Dufresne – personne détenant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- Marjolaine Beaudry – personne détenant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Stéphanie Gilbert – personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Pascale Lapointe-Manseau – personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- Vacant – personne âgée de 18 à 35 ans.

### Calendrier des séances tenues

- 24 août 2021
- 7 septembre 2021 (extraordinaire)
- 26 octobre 2021
- 30 novembre 2021 (extraordinaire)
- 21 décembre 2021
- 22 février 2022 (extraordinaire)
- 29 mars 2022
- 31 mai 2022 (extraordinaire)
- 21 juin 2022

### Réalisations du conseil d'administration

- Nomination d'un nouveau responsable de l'application des règles contractuelles;
- Demandes au ministère de l'Éducation pour le Plan québécois des infrastructures - Année 2022-2032;
- Nomination d'une direction générale adjointe – amélioration continue;
- Vente pour non-paiement de l'impôt foncier (taxe scolaire);
- Objectif, principes et critères de répartition des allocations budgétaires – Année 2022-2023;
- Acquisition d'un terrain à Saint-Lin-Laurentides pour la construction d'une nouvelle école primaire;
- Choix du fournisseur pour la construction de la nouvelle école primaire à Notre-Dame-des-Prairies;
- Nomination d'une direction générale adjointe – volet éducatif;
- Nomination d'un Protecteur de l'élève;

## 2.2. Autres comités de gouvernance

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Nom du comité	Liste des membres
<b>Comité de gouvernance et d'éthique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• François Morin, directeur général adjoint – volet administratif;</li><li>• Marie-Élène Laperrière, secrétaire générale;</li><li>• Patrick Brûlé, administrateur;</li><li>• Stéphanie Gilbert, administratrice;</li><li>• Jonathan Tremblay, administrateur.</li></ul>
<b>Comité de ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• François Morin, directeur général adjoint – volet administratif;</li><li>• Audrey Dugas, directrice du Service des ressources humaines;</li><li>• Mathieu Dufresne, administrateur;</li><li>• Béatrice Bourgeois, administratrice;</li><li>• Marie-Lou Racine, administratrice;</li><li>• Pierre Heynemand, administrateur.</li></ul>
<b>Comité de vérification interne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• François Morin, directeur général adjoint – volet administratif;</li><li>• Marie-Claude Fredette, directrice du Service des ressources financières;</li><li>• Édith Lapierre, directrice adjointe du Service des ressources financières;</li><li>• Marjolaine Beaudry, administratrice;</li><li>• Odile Lamarche, administratrice;</li><li>• Jonathan Fontaine, administrateur.</li></ul>

## COMITÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Nom du comité	Liste des membres
<b>Comité consultatif de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directions et directions adjointes d'établissement;</li> <li>• Directions de service et, le cas échéant, membres du personnel d'encadrement.</li> </ul>
<b>Comité consultatif de transport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eddy Lajeunesse, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport – représentant de la Direction générale;</li> <li>• André La Vallée, régisseur du transport scolaire – représentant du Service de l'organisation scolaire et du transport;</li> <li>• Denis Racette, directeur d'écoles primaires – représentant des directions d'établissement;</li> <li>• Richard Beausoleil, représentant du comité de parents;</li> <li>• Stéphany Trudeau, administratrice;</li> <li>• Poste vacant, conseil d'administration;</li> <li>• Marie-Josée Boulard, représentante des établissements d'enseignement privé;</li> <li>• Josée Lavaute, représentante du Cégep régional de Lanaudière;</li> <li>• Tanya Grenier, représentante des organismes publics de transport en commun.</li> </ul>
<b>Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 parents de ces élèves, désignés par le comité de parents;</li> <li>• 2 membres du personnel enseignant;</li> <li>• 1 membre du personnel de soutien;</li> <li>• 1 membre du personnel professionnel non enseignant;</li> <li>• 1 membre des organismes extérieurs;</li> <li>• 1 membre des directions d'école;</li> <li>• 1 membre de la Direction générale sans droit de vote.</li> </ul>
<b>Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la directrice générale adjointe – volet éducatif;</li> <li>• 2 membres du personnel enseignant;</li> <li>• 1 enseignante à l'éducation des adultes;</li> <li>• 2 membres du personnel professionnel;</li> <li>• 1 technicienne en éducation spécialisée;</li> <li>• 1 direction d'une école primaire;</li> <li>• 1 direction adjointe d'une école secondaire;</li> <li>• 1 direction d'un centre d'éducation aux adultes;</li> <li>• 1 direction d'un centre de formation professionnelle;</li> <li>• la direction des Services éducatifs;</li> <li>• 1 membre issu du milieu de la recherche en sciences de l'éducation.</li> </ul>
<b>Comité de parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant de chaque école;</li> <li>• 1 représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.</li> </ul>
<b>Comité de répartition des ressources (CRR)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Robert Bergevin, directeur d'école primaire;</li> <li>• Karine Boisjoli, directrice d'école primaire;</li> <li>• Sylvain Cartier, directeur d'école primaire.</li> <li>• Daniel Frappier, directeur d'école secondaire</li> <li>• Philippe Lanoue, directeur d'école secondaire</li> <li>• Audrey Dugas, directrice du Service des ressources humaines;</li> <li>• Annie Fournier, directrice du Service des ressources matérielles;</li> <li>• Marie-Claude Fredette, directrice du Service des ressources financières;</li> <li>• Julie Riopel, directrice des Services éducatifs</li> <li>• Nancy Lapointe, directrice générale</li> <li>• Richard Desjardins, directeur du Centre multiservice des Samares</li> </ul>

### 2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Les membres du CA ont été assujettis au *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* de l'ancienne Commission scolaire des Samares jusqu'au 11 mars 2022, date d'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. Depuis cette date, le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* n'est plus en vigueur.

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du CA ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du CA d'un centre de services scolaire, les membres sont tenus de respecter les normes d'éthique et de déontologie déterminées dans le règlement précité.

### 2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2021-2022, le CSSS n'a pas fait l'objet d'actes répréhensibles à divulguer en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Reddition de comptes 2021-2022 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations.	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22.	0
3. Divulgations fondées.	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4.	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23.	0

### 3. Résultats

#### 3.1. Plan d'engagement vers la réussite

##### 3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ORIENTATION 1 : Diplômer et qualifier le plus grand nombre d'élèves							
Objectif	Indicateur	Cible	Résultats <sup>1</sup> 2017-2018	Résultats <sup>2</sup> 2018-2019	Résultats <sup>2</sup> 2019-2020	Résultats <sup>2</sup> 2020-2021	Résultats <sup>2</sup> 2021-2022
<b>Augmenter de 61,8 % à 70 % le taux de diplomation et de qualification d'ici juin 2022.</b> <i>(Objectifs du MEES – écarts)</i>	Le taux d'élèves diplômés (DES et DEP) et le taux d'élèves qualifiés (CFPT-CFMS), 7 ans <i>Données officielles MEQ</i>	70 %	Cohorte 2011 65,7 %	Cohorte 2012 64,6 %	Cohorte 2013 64,8 %	Cohorte 2014 69,2 %	Cohorte 2015 71,2 %  Donnée non officielle Lumix*
	Écart entre les garçons et les filles : 13,7 % <i>Données Lumix</i>	Aucune	Cohorte 2011 16,5 %	Cohorte 2012 18,0 %	Cohorte 2013 11,1 %	Cohorte 2014 15,1 %	Cohorte 2015 18,3 %  Donnée non officielle Lumix*
	Écart entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires : 29,4 % <i>Données Lumix</i>	Aucune	Cohorte 2011 26,0 %	Cohorte 2012 28,0 %	Cohorte 2013 20,7 %	Cohorte 2014 32,9 %	Cohorte 2015 36,4 %  Donnée non officielle Lumix*
	Le taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans. <i>Élèves appartenant au CSS</i>  Données LUMIX – non officielles.	Aucune	Cohorte 2011 69,9 %	Cohorte 2012 68,8 %	Cohorte 2013 68,6 %	Cohorte 2014 70,5 %	Cohorte 2015 71,4 %  7 ans seulement
<b>Augmenter la persévérance scolaire en diminuant de 4 % à 3 % le taux d'élèves sortants sans diplôme ou qualification annuellement d'ici juin 2022.</b>	A. Taux de sortants sans diplôme ni qualification <i>Indicateurs CSS - Données Lumix</i>	3 %	4,8 %	4,8 %	2,7 %	4 %	4,6 %
	B. Évolution du nombre d'inactifs et sans diplôme (CSS-LUMIX)	Aucune	339	343	204	317	394
	C. Données officielles MEES <i>Dernières données disponibles 2019 (édition 2022)</i>	23,0 %	25,9 %	24,6 %	23,1 %	N/D	N/D

<sup>1</sup> Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

<sup>2</sup> Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

\* En date du 9 décembre, les données officielles du MEQ n'étaient pas disponibles pour 2021-2022.

**ORIENTATION 1 : Diplômer et qualifier le plus grand nombre d'élèves** (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de 4 <sup>e</sup> année du primaire en écriture de 85 % à 88 %.  (Objectif du MEES)	Résultats à l'épreuve de 4 <sup>e</sup> année du primaire en écriture. <i>Données Lumix</i>	88 %	86,6 %	87,2 %	Aucune épreuve	Aucune épreuve	83,9 %
Augmenter de 7 % la proportion des élèves (réguliers, HDAA, en francisation et tout autre élève) se situant dans l'intervalle 70 % à 100 % d'ici juin 2022 en français et en mathématique.	<u>6<sup>e</sup> année (primaire)</u>						
	- <b>Écrire</b> : de 68 % à 75 %	75 %	66 %	65,7 %	62,5 %	65,9 %	64,7 %
	- <b>Lire</b> : de 66 % à 73 %	73 %	64,5 %	68,8 %	64,9 %	67,6 %	69,1 %
	- <b>Résoudre</b> : de 68 % à 75 %	75 %	72,0 %	70,2 %	71,1 %	70,8 %	70,6 %
	- <b>Utiliser</b> : de 72 % à 79 %	79 %	71,8 %	70,8 %	76,7 %	74,8 %	74,2 %
	<u>Mathématique (secondaire)</u>						
	- <b>S2 – Résoudre</b> : de 59 % à 66 %	66 %	57,7 %	56,0 %	56,1 %	59,4 %	55,7 %
	- <b>S2 – Utiliser</b> : de 52 % à 59 %	59 %	55,4 %	51,0 %	58,2 %	54,4 %	50,0 %
	- <b>S4 CST – Résoudre</b> : de 50 % à 57 %	57 %	48,7 %	54,6 %	53,8 %	46,3 %	44,1 %
	- <b>S4 CST – Utiliser</b> : de 40 % à 47 %	47 %	40,4 %	44,2 %	45,5 %	38 %	31,2 %
	<u>Français (secondaire)</u>						
	- <b>S2 – Écrire</b> : de 52 % à 59 %	59 %	50,4 %	46,6 %	52,4 %	49 %	43,9 %
- <b>S2 – Lire</b> : de 50 % à 57 %	57 %	50,1 %	48,1 %	53,4 %	51,7 %	46,7 %	
- <b>S5 – Écrire</b> : de 43 % à 50 %	50 %	46,4 %	50,0 %	52 %	50,1 %	46,9 %	
- <b>S5 – Lire</b> : de 46 % à 53 %	53 %	40,4 %	45,8 %	56,2 %	57,7 %	56,9 %	

**ORIENTATION 1 : Diplômer et qualifier le plus grand nombre d'élèves** (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Diminuer de 17,7 % à 15,7 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.  (Objectif du MEES)	Taux d'élèves avec une année de retard <i>Données Lumix</i>	15,7 %	17,6 %	16,9 %	14,9 %	13 %	15,5 %
Élaborer et déployer un plan d'action en approche orientante dans tous les établissements qui positionne la formation professionnelle au sein des différents parcours scolaires d'ici juin 2022.	Nombre d'établissements ayant déposé un plan sur le nombre total d'établissements (taux). <i>Données tirées de la collecte info</i>	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	89,1 %
	L'implantation obligatoire des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) s'est poursuivie au 3 <sup>e</sup> cycle du primaire et au 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire.  Des responsables COSP ont été nommés au primaire et des rencontres communes pour l'ensemble du personnel en orientation (secteurs des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes).						
Augmenter la persévérance scolaire en diminuant de 40,8 % à 36,8 % le taux d'abandon en formation générale des adultes et de 23,5 % à 18,5 % en formation professionnelle.	Taux d'abandon en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP)	FGA 36,8 %  FP 18,5 %		30,4 %	37,7 %	39,8 %	Pas dans les rapports du CMS; aucune donnée disponible.  Dans le rapport du PEVR, l'énoncé a été modifié pour le plus grand nombre au lieu d'identifier une cible.

**ORIENTATION 2 : S'assurer que les établissements sont des milieux sains, sécuritaires et stimulants où l'implication des parents et la collaboration des partenaires sont sollicitées**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
<b>Favoriser et augmenter les actions annuellement à l'intérieur de plans qui assurent un milieu sain, sécuritaire, bienveillant et qui développe les habiletés sociales dans tous les établissements.</b>	Nombre d'actions en lien avec la sécurité.	Non définie	<p>Dans le cadre de l'élaboration des projets éducatifs, les écoles, en fonction de l'analyse de leur milieu et des enjeux qui se sont dégagés, devaient faire un choix d'au moins un objectif en lien avec l'environnement sain et sécuritaire.</p> <p>De plus, toutes nos écoles ont un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.</p>				
<b>Favoriser et augmenter les actions annuellement à l'intérieur de plans qui assurent le développement de saines habitudes de vie dans tous les établissements.</b>	<p>Nombre d'actions en lien avec les saines habitudes de vie, dont On bouge au cube.</p> <p>(Premières données → 2019)</p>	Non définie	N/D	21	25	26	66
							<p>Toutes nos écoles (55 écoles primaires et 11 écoles secondaires) ont reçu du financement en lien avec les mesures 15023 et 15028.</p>
<b>Augmenter le nombre d'établissements ayant un ou des projets où l'implication des parents et la collaboration des partenaires sont sollicitées dans un mandat défini par le projet éducatif des établissements.</b>	<p>Nombre d'établissements et nombre de projets.</p> <p>(Premières données → 2019)</p>	Non définie	N/D	8	8	Donnée non-disponible (COVID)	Donnée non-disponible (COVID)



**ORIENTATION 2 : S'assurer que les établissements sont des milieux sains, sécuritaires et stimulants où l'implication des parents et la collaboration des partenaires sont sollicitées (suite)**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Augmenter le nombre d'établissements ayant un ou des projets innovants et stimulants (culturels, sportifs, scientifiques, entrepreneuriaux, etc.) dans le cadre du projet éducatif des établissements.	Nombre d'établissements et nombre de projets. (Premières données → 2019)	Non définie	N/D	2	2	10	N/A  De plus en plus d'établissements accordent une importance au développement global des élèves dans des milieux stimulants et augmentent le nombre de projets innovants à caractère culturel, scientifique ou entrepreneurial offert. Toutefois, nos outils ne permettent pas de connaître le nombre qui fait partie des projets éducatifs des écoles.
Améliorer de 20,8 % à 17,8 % l'état des bâtiments du parc immobilier vers un état satisfaisant.  (Objectif du MEES)	Données CSS sur l'état des infrastructures scolaires  Données ministérielles	Départ 20,8 %  PEVR 18,8 %	N/D	19,7 %	Donnée non disponible (en raison d'une migration logicielle)	Donnée non disponible (en raison d'une migration logicielle)	19,95 %

**ORIENTATION 3 : Développer une organisation apprenante répondant aux besoins et capacités des élèves**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Engager 100 % du personnel enseignant dans un processus de développement continu.	Nombre d'enseignantes et d'enseignants sur le nombre total du personnel enseignant. (Premières données → 2019)		N/D	N/D	Indicateurs à déterminer en 2019	N/D	N/D
Déployer dans tous les établissements une ou des approches collaboratives à l'égard des pratiques pédagogiques.	Nombre d'établissements ayant déployé une ou des approches collaboratives. (Premières données → 2019)	Primaire  Secondaire  CMS	N/D	77  30  8	94  43  15	N/D	39  Primaire, secondaire et CMS  En raison de la COVID, le nombre d'initiatives dans les établissements a diminué comparativement aux années antérieures.

### ORIENTATION 3 : Développer une organisation apprenante répondant aux besoins et capacités des élèves (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
<b>Former 100 % du personnel complémentaire et de soutien en lien avec ses rôles et ses mandats selon les formations incontournables</b>	Nombre de personnels complémentaires et de soutien formés annuellement par rapport au nombre de personnels. (Premières données → 2019)		Le Centre de services scolaire (CSS) se préoccupe grandement de la formation et de l'insertion professionnelle de son personnel qui passe par les écoles, le centre, le CSS ou des formations formelles offertes par des personnes de l'externe. Le recueil de l'ensemble des participants aux formations représente actuellement un défi avec les outils disponibles.				
<b>Engager 100 % du personnel cadre dans une approche collaborative et dans un processus de développement des compétences des gestionnaires (le leadership pédagogique, les pratiques de gestion, l'accompagnement et la supervision du personnel).</b>	Nombre de cadres, de directions et de directions adjointes d'établissement engagés dans un processus de développement sur le nombre de cadres, de directions et de directions adjointes d'établissement. (Premières données → 2019)		Les directions et directions adjointes d'établissement se sont engagées dans une approche collaborative en lien avec le processus d'élaboration des projets éducatifs (tables pédagogiques).  Les nouvelles directions adjointes et nouveaux cadres ont participé à la « COP des nouveaux ». De plus, les nouvelles directions ont participé à la « COP des directions en promotion ».				

Les taux sur 5 ans augmentent de façon régulière depuis la cohorte 2013, ce qui démontre que nous réussissons à diplômer plus d'élèves dans ce délai. Le taux a cependant légèrement diminué pour la cohorte 2016. Il faudra attendre pour voir les effets « Covid » sur les prochaines années avant de pouvoir constater si la tendance vers la hausse se confirme. Le CSSS atteindra sa cible (70 %) sur 7 ans avec la cohorte 2015.

L'écart de diplomation entre les garçons et les filles demeure élevé et ne cesse d'augmenter.

La diplomation à la FGA suit une nette tendance vers la hausse. Ce qui est également le cas à la FP, mais dans une moindre mesure.

Le taux d'élèves sortants sans diplôme ou qualification, données officielles MEQ, atteint tout juste la cible de 23 %. L'écart entre les garçons et les filles s'est légèrement rétréci en 2019. Il faut maintenir cette tendance.

Le nombre de départs sans qualification en 2019 est nettement en dessous de celui des autres années. Cependant, il faut se rappeler qu'à partir de mars 2020 (début Covid), la gestion des départs (consignation dans le système) a été perturbée. Les départs de mars à juin 2020 représentent entre 0 % et 3,2 % des départs totaux des écoles secondaires alors qu'en 2019, les départs pour les mêmes mois représentaient entre 4,3 % et 10,1 %.

### 3.1.2. Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Ces objectifs, qui concernent le CSSS, sont indiqués à même les grilles présentées au point 3.1.1. ci-dessus.

<b>ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DE TOUTES ET DE TOUS</b> <b>Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie</b>						
Objectif	Indicateur	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	Nombre total de classes de maternelle 4 ans Indicateur lié à l'atteinte de l'objectif interministériel de réduction du taux de vulnérabilité des enfants	7	9	14	16	22
Accroître la réussite des élèves  Données officielles MEQ	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 5 ans <i>Les cibles et la valeur de départ sont des données MEQ – Plan stratégique</i>	Cohorte 2013 54,7 %	Cohorte 2014 56,5 %	Cohorte 2015 63,5 %	Cohorte 2016 62,0 %	Cohorte 2017 N/D

Le nombre de classes de maternelle 4 ans a augmenté afin de répondre à l'accroissement des demandes des parents, le tout en tenant compte des espaces disponibles dans nos établissements sur l'ensemble du territoire.

## 3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence

### 3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>			
Ami-Soleil, de l'	Aucun événement	Aucun événement	
Amis-Soleils, des	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements déclarés	
Arc-en-Ciel, de l'	Aucun événement	Aucun événement	
Aubier, de l'	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Avenir, vers l'	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Bérard	Aucun événement	Aucun événement	
Bernèche	Aucun événement	Aucun événement	
Boutons-d'Or, des	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	
Brise-Vent, des	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	
Carrefour-des-Lacs, du	Aucun événement	Aucun événement	
Christ-Roi	Aucun événement	Aucun événement	
Dominique-Savio (Nd-D-Prairies)	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	
Dominique-Savio (Saint-Esprit)	Aucun événement	Aucun événement	
Dusablié	Aucun événement	Aucun événement	
Eaux-Vives, des	Aucun événement	Aucun événement	
Emmélie-Caron	Aucun événement	Aucun événement	
Envolée, de l'	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Explorateurs, des	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Gentiane, de la	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	
Germain Caron	Aucun événement	Aucun événement	
Grand-Pré	Aucun événement	Aucun événement	
Île Saint-Ignace, de l'	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	
Jean-Chrysostôme-Chaussé	Aucun événement	Aucun événement	
Louis-Joseph-Martel	Aucun événement	40 et plus événements déclarés	
Marie-Charlotte	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	
Maternelle Sainte-Geneviève	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Monseigneur J.-A. Papineau	Aucun événement	Aucun événement	-
Monseigneur Jetté	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Notre-Dame (Saint-Alexis)	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame (Saint-Félix)	Aucun événement	Aucun événement	
Notre-Dame (Saint-Roch)	Moins de 10 événements déclarés	40 et plus événements déclarés	-
Notre-Dame-de-Fatima	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	-
Notre-Dame-de-la-Merci	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements déclarés	-
Notre-Dame-de-la-Paix	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	-
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Oiseau Bleu, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Panet	Aucun événement	Aucun événement	-
Préambule, du	Aucun événement	Aucun événement	-
Rafales, des	Aucun événement	Aucun événement	-
Rose-des-Vents	Aucun événement	Aucun événement	-
Ruisseau, du	Aucun événement	Aucun événement	-
Sacré-Cœur-de-Jésus	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Saint-Alphonse	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Cœur-de-Marie	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Côme	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Sainte-Anne (Rawdon)	Aucun événement	Aucun événement	-

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Sainte-Anne (Saint-Norbert)	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Bernadette	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Geneviève	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Hélène	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Sainte-Marcelline	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Sainte-Marguerite	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Marie	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Marie-Salomé	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Émile	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Thérèse	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Saint-Jean-Baptiste	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Joseph (Saint-Liguori)	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Joseph (Berthierville)	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Saint-Louis	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Louis-de-France	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Pierre	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Théodore-de-Chertsey	Aucun événement	Aucun événement	-
Sir-Wilfrid-Laurier	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Source d'Autray, de la	Aucun événement	Aucun événement	-
Source, de la	Aucun événement	40 et plus événements déclarés	-
Tourbillons, des	Aucun événement	Aucun événement	-
Vert-Demain	Aucun événement	Aucun événement	-
Virevent	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Wilfrid-Gervais	Aucun événement	Aucun événement	-
Youville	Aucun événement	Aucun événement	-
<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>			
Achigan, de l'	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Barthélemy-Joliette	De 10 à 19 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Bermon	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	
Chutes, des	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Érablière, de l'	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	
Havre-Jeunesse, du	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Montagnes, des	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	
Pierre-de-Lestage	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	
Rive, de la	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Thérèse-Martin	Aucun événement	40 et plus événements déclarés	
<b>ÉCOLE SPÉCIALISÉE</b>			
Espace-Jeunesse, de l'	Aucun événement	Aucun événement	

### 3.2.2. Interventions dans les écoles du Centre de services scolaire

L'ensemble des écoles primaires et secondaires a mis en place un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. De plus, un certain nombre d'écoles primaires et secondaires ont aussi mis en œuvre un plan de développement des habiletés sociales. Ces deux plans permettent de soutenir le climat bienveillant des écoles tout en développant les compétences sociales des élèves. Il est également important de mentionner que toutes les écoles offrent un soutien ciblé pour des élèves ayant des difficultés en lien avec les apprentissages sociaux.

### 3.3. Développement durable

Le Centre de services scolaire des Samares contribue à l'objectif 3 du Plan directeur en transition énergétique 2018-2023 du gouvernement québécois en priorisant l'utilisation de l'énergie renouvelable pour le chauffage des bâtiments publics.

En effet, le CSSS utilise des systèmes fonctionnant avec une source d'énergie renouvelable (électricité) pour le chauffage principal de l'ensemble de ses établissements. Entre 2004 et 2010, le mazout a complètement été éliminé et la consommation annuelle de gaz naturel et de propane a diminué drastiquement :

	2004-2005	2010-2011
Consommation annuelle totale des combustibles fossiles (Gigajoule)	105 262	20 268
Consommation annuelle (GJ)		
Mazout	18 526	0
Gaz naturel	85 548	19 680
Propane	1 188	588
Nb de bâtiments concernés		
Mazout	66	0
Gaz naturel	38	38
Propane	4	3
Consommation des combustibles fossiles en équivalent automobile qui consomme 1 600 litres/an et fait 20 000 km	1 686 autos	325 autos

Depuis 2010, quelques bâtiments utilisent le gaz naturel et le propane comme source d'énergie alimentant les systèmes de chauffage d'appoint :

Actions	Indicateurs	Cibles 2025	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
Convertir nos systèmes de chauffage d'appoint pour éliminer l'utilisation des combustibles fossiles pour l'ensemble des bâtiments du parc immobilier.	La consommation annuelle de gaz naturel et de propane en Gigajoule (GJ) et en nombre de bâtiments.	Éliminer l'utilisation du gaz naturel et du propane dans nos systèmes de chauffage	Une consommation annuelle de 8 607 GJ** de gaz naturel (17 bâtiments) Une consommation annuelle de 431 GJ** de propane (2 bâtiments)	En voie d'être atteinte

\*\*le total des deux sources d'énergie équivaut à 145 automobiles consommant chacune 1 600 litres/an et fait 20 000 km.

## 4. Utilisation des ressources

### 4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus sont de donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite de tous les élèves.

Voici les principes de la répartition annuelle des revenus :

1. L'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* encadre le processus de répartition budgétaire.
2. Le budget du CSSS doit respecter l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses ou présenter un déficit selon l'autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ).

Les revenus proviennent principalement de trois sources :

- subventions du MEQ;
- taxe scolaire;
- revenus spécifiques.

3. La répartition des ressources financières se fait avec le plus grand souci d'équité et de transparence.
4. La répartition des allocations budgétaires se fait dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures auxquels sont assujettis le CSSS et ses établissements.
5. Le CSSS prévoit les ressources financières nécessaires pour financer l'ensemble des activités éducatives et administratives dans les établissements primaires, secondaires, le Centre multiservice, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements.
6. Le CSSS prévoit les ressources financières nécessaires afin de financer les activités relatives au maintien et au bon fonctionnement des comités.
7. Le CSSS, pour répondre aux exigences de sa mission et de la *Loi sur l'instruction publique*, retiendra les sommes nécessaires à la gestion :
  - du service de la dette;
  - de la Direction générale;
  - des services administratifs;
  - des services éducatifs;
  - des investissements.
8. Le CSSS prévoit les ressources financières nécessaires pour gérer, de façon centralisée, les activités relatives aux établissements, notamment :
  - rémunération du personnel enseignant et du personnel non enseignant;
  - absentéisme à court et à long terme;
  - perfectionnement du personnel non enseignant;
  - perfectionnement du personnel enseignant, en partie;
  - entretien des terrains;
  - entretien, réparations et conservation des bâtiments;
  - coûts d'énergie;
  - téléphonie et télécommunications;
  - transport des élèves, matin et soir.

9. La répartition des ressources financières entre les établissements s'effectue selon des règles de base uniformes en prenant en compte, s'il y a lieu, des indices socio-économiques.
10. Les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement (référence annexe 3 des règles budgétaires du MEQ) doivent faire l'objet, au préalable, d'une consultation auprès des directions d'établissement ou du comité de répartition des ressources (CRR).
11. Les secteurs de la formation professionnelle, de l'éducation générale des adultes et du service aux entreprises et à la communauté s'autofinancent une fois qu'ils ont reçu l'ensemble des revenus provenant du MEQ et leur portion de taxe scolaire, des revenus spécifiques, déduction faite de la quote-part des services administratifs et corporatifs dont ils bénéficient.
12. La surveillance du midi et le transport du midi sont des activités décentralisées aux établissements et elles s'autofinancent. L'utilisation des surplus devra respecter les règles d'utilisation des allocations budgétaires indiquées à la page 8. Les déficits doivent être justifiés au CSSS et un plan de redressement, adopté par le conseil d'établissement, devra être présenté au CSSS.
13. La répartition des allocations du MEQ entre les services de garde se fera de façon équitable de manière à créer des conditions d'opérations similaires d'un service de garde à l'autre et de favoriser le maintien de l'autofinancement de tous les services de garde.  

L'esprit de la répartition équitable des allocations exclut la possibilité d'exploiter le modèle pour en tirer un profit supplémentaire pour un service de garde en particulier.

Le projet d'ouverture de points de service devra faire l'objet d'analyse avec les Services éducatifs et le Service des ressources financières, au plus tard en janvier.

Les services de garde ont l'obligation de s'autofinancer. Les déficits doivent être justifiés au CSSS et un plan de redressement, adopté par le conseil d'établissement, devra être présenté au CSSS.
14. Dans l'éventualité où une capacité budgétaire est dégagée lors du budget (initial ou révisé) du CSSS, il est convenu que les besoins seront ceux énoncés lors de la consultation des gestionnaires et serviront à orienter les décisions budgétaires.
15. Dans un souci de soutenir les établissements du secteur jeunes et adultes ainsi que les différents services, un pourcentage maximum (4 %) (informations basées sur le dernier budget initial disponible) est calculé pour les activités administratives. Les bonifications des services administratifs feront l'objet, au préalable, d'une autorisation par la Direction générale.
16. Considérant le mode de financement actuel misant sur la décentralisation des mesures financières aux établissements, les services de niveau 1, 2 et 3 devraient être financés par les sommes décentralisées aux établissements à l'exception des seuils minimaux de service. Les services professionnels des paliers supérieurs 4, 5, 6, 7 et 8 seront assumés centralement.

#### **Critères servant à déterminer les montants alloués :**

1. La répartition des allocations budgétaires au secteur jeune se fera sur la base de la clientèle officielle au 30 septembre de l'année en cours, à moins d'indication contraire.
2. La répartition des allocations budgétaires aux secteurs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle se fera selon le financement établi de la certification de l'année en cours, à moins d'indication contraire.
3. Les allocations supplémentaires du MEQ seront réparties selon les clientèles visées en tenant compte, s'il y a lieu, des indices socio-économiques et seront non transférables, à moins d'indication contraire.



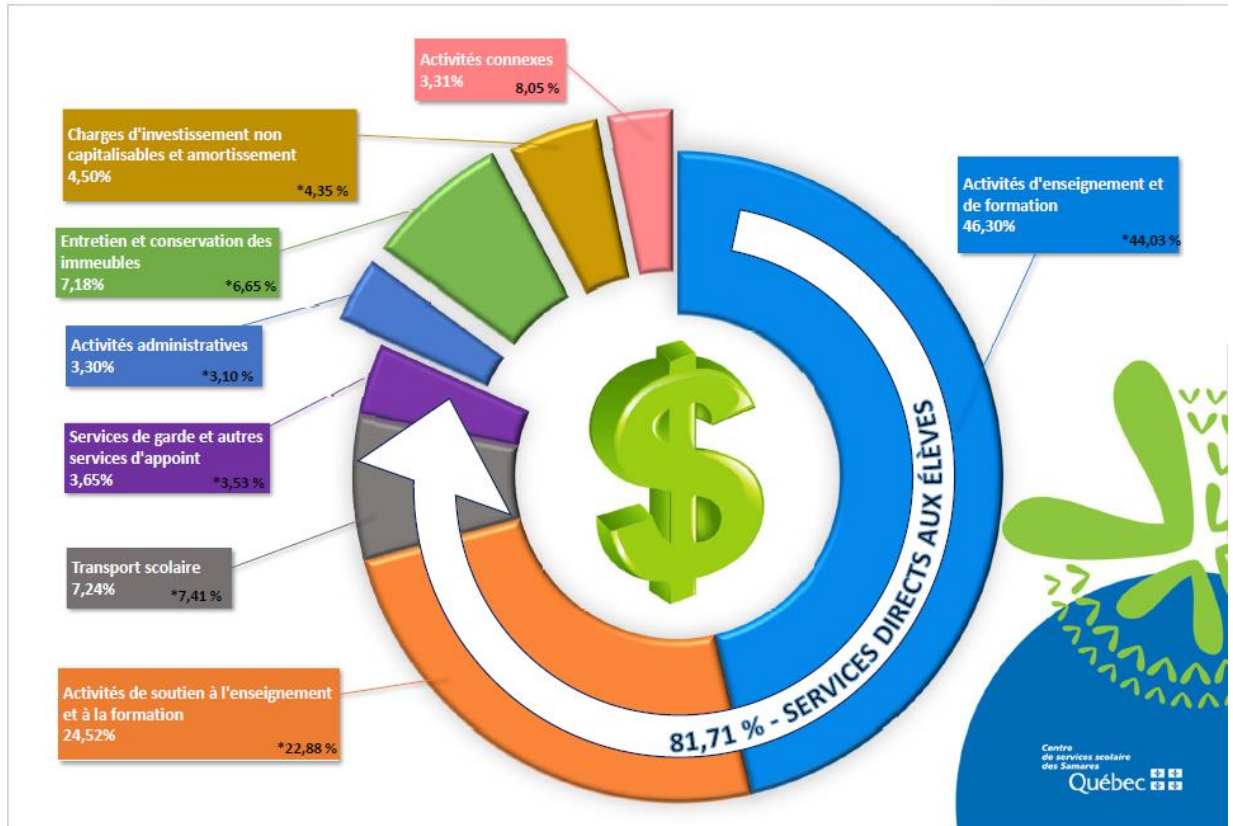
4. La répartition du personnel enseignant financé par le MEQ s'effectuera entre les établissements, par ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, pour chacun des établissements, selon le modèle d'allocation pour les activités éducatives (annexe 1).
5. La répartition des allocations budgétaires au secteur jeune se fera sur la base de la clientèle officielle au 30 septembre de l'année en cours, à moins d'indication contraire.
6. La répartition des allocations budgétaires aux secteurs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle se fera selon le financement établi de la certification de l'année en cours, à moins d'indication contraire.
7. La répartition du personnel en éducation spécialisée se fera selon les indicateurs.
8. La répartition du personnel en psychologie et psychoéducation se fera selon les indicateurs.
9. La répartition des services en ergothérapie se fera selon les indicateurs.
10. La répartition des services en orthophonie se fera selon les indicateurs.
11. La répartition des services d'aide pédagogique (orthopédagogie) se fera selon les indicateurs.
12. La répartition du service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire se fera selon les indicateurs.
13. La répartition des services d'orientation se fera selon les indicateurs (annexe 8).
14. La répartition du personnel préposé aux élèves handicapés se fera selon les indicateurs.
15. La répartition des autres services complémentaires pour les techniciennes, techniciens en organisation scolaire et les surveillants et surveillantes sauveteurs se fera selon les indicateurs.
16. La répartition du personnel de soutien administratif au primaire se fera selon les indicateurs.
17. La répartition du personnel de soutien administratif au secondaire se fera selon les indicateurs.
18. La répartition des allocations budgétaires décentralisées pour le personnel de soutien en entretien se fera selon les indicateurs.
19. La répartition des allocations budgétaires décentralisées pour les dépenses de fonctionnement des établissements se fera selon les indicateurs.
20. La répartition des ressources financières au Centre multiservice se fera selon les indicateurs.
21. Le mode d'allocation pour les dépenses d'investissement se fera selon les indicateurs (annexe 16).
22. La répartition de la subvention MEQ pour les services de garde se fera selon les indicateurs.
23. Une allocation budgétaire de fonctionnement sera accordée au comité de parents et au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages (HDAA).

## 4.2. Ressources financières

Le financement du CSSS est constitué, principalement, de subventions versées par le MEQ et de la taxe scolaire, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

### Résultats financiers 2021-2022 pour chaque dollar investi

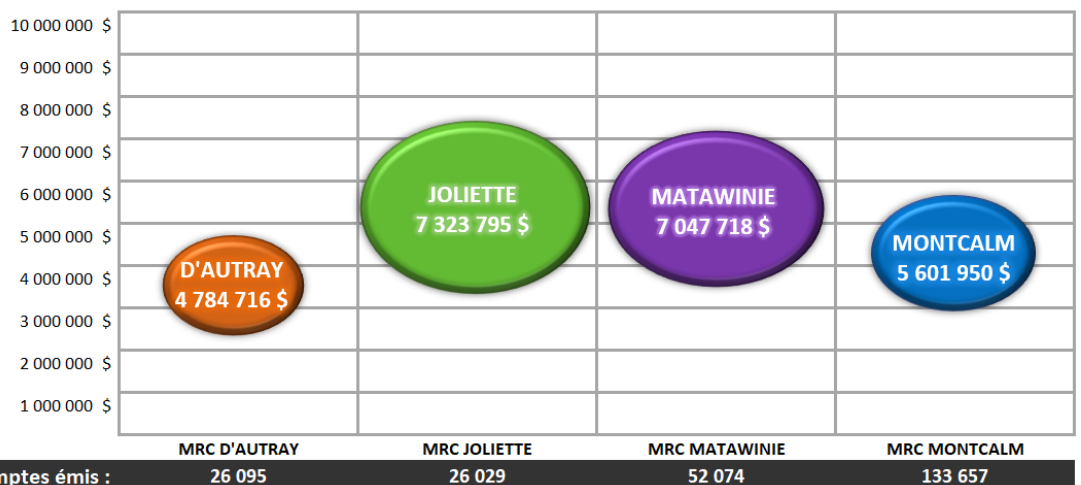
\* Année financière 2020-2021



→ Pour fin de présentation, à noter que certains % ont été modifiés afin d'être comparables.

### Informations relatives à la taxe scolaire

#### FACTURATION PAR MRC (\$)



### 4.3. Gestion et contrôle des effectifs

RÉPARTITION DE L'FFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022				
Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	303 159,69	0,00	303 159,69	201
Personnel professionnel	407 097,82	982,21	408 080,03	303
Personnel enseignant	2 848 452,37	13 200,67	2 861 653,05	3 959
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 905 679,21	5 091,19	1 910 770,40	2 546
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	391 786,23	559,13	392 345,36	445
<b>Total en heures</b>	<b>5 856 175,33</b>	<b>19 833,21</b>	<b>5 876 008,53</b>	<b>7 454</b>

RÉSUMÉ DU NIVEAU DE L'FFECTIF DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022	
<b>Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)</b> Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	5 692 775,39
<b>Total des heures rémunérées effectuées (B)</b> Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	5 876 008,53
<b>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</b> Calcul : (C) = (B) – (A)	183 233,14
<b>Respect du niveau de l'effectif</b> Choix de réponse : Oui/Non	Non

La cible du MEQ a été dépassée, entre autres, pour les raisons suivantes : embauches reliées à la COVID-19 (notamment pour la désinfection et les remplacements), hausse de clientèle au secteur des jeunes, agrandissements d'écoles primaires, embauches pour répondre à la mesure de maintien du bâtiment (4 % du budget total alloué à l'embauche de personnel), ajout et maintien de mesures visant l'embauche de personnels variés, augmentation des classes spécialisées (élèves HDAA).

#### Connaissance appropriée du français

Le Centre de services scolaire des Samares exige la connaissance d'une langue autre que le français (anglais) pour occuper certains postes, soit :

- pour le personnel enseignant dédié à l'enseignement des cours de langue seconde, ce qui signifie 150 postes;
- pour le personnel professionnel (conseiller pédagogique) dédié à l'enseignement des cours de langue seconde, ce qui signifie 1 poste;
- pour le personnel de soutien (secrétaire) dédié au service à la clientèle anglophone concernée par le transport scolaire, ce qui signifie 1 poste.

#### 4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022		
	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	N/A
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	55	9 798 714 \$
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>9 798 714 \$</b>

#### 4.5. Ressources matérielles et technologiques

##### 4.5.1. Ressources matérielles

##### Maintien de l'actif immobilier du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

Dans le cadre de la mesure de maintien d'actifs 2021-2022, le MEQ a accordé une aide financière de 17 267 528 \$ (en maintien d'actifs) et de 9 058 892 \$ (en résorption du déficit de maintien) pour un grand total de 26 326 420 \$. De plus, une aide supplémentaire de 2 902 769 \$ a été accordée dans le cadre de la mesure Réfection et transformation des bâtiments.

2020-2021 (année précédente)		2021-2022 (année de reddition de comptes)	
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
0 \$	1 945 217,27 \$	26 326 420 \$	0 \$
0 \$	1 546 651,35 \$	2 902 769 \$	0 \$

##### Ajout d'espace (Construction et agrandissement) PQI 2021-2031

2021-2022 (année de reddition de comptes)		
Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
0 \$	68 676 464 \$	0 \$

Concernant la mesure d'accessibilité, un investissement de 276 769 \$ a été réalisé.

#### 4.5.2. *Ressources technologiques*

- Connexion de notre réseau de fibres optiques au Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ), assurant ainsi une plus haute disponibilité et une sécurité accrue de notre lien Internet.
- Travaux en lien avec les obligations du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) en matière de sécurité de l'information :
  - mise à niveau de la protection antivirus de l'ensemble des postes de travail du parc informatique
  - évaluation de la posture de sécurité au regard des normes établies par le « Center for Internet Security »
  - mise sur pieds d'une table technique en sécurité de l'information pour les centres de services scolaires et commissions scolaires des régions de Laval-Laurentides-Lanaudière.
- Changement au niveau du nom de domaine (csssamares.gouv.qc.ca).
- Sécurisation des connexions au réseau sans-fil pour tous les établissements du CSSS.
- Remplacement des équipements :
  - 90 projecteurs
  - 80 Moniteurs interactifs (SNI)
  - 170 iPad
  - 800 portables Windows
  - 250 Chromebook

## 5. Annexe du rapport annuel

### 5.1. Rapport du protecteur de l'élève

#### Contexte

Au Québec, la Loi sur l'instruction publique (article 220.2) oblige les centres de services scolaires à se doter, par règlement, d'une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

Cette procédure doit permettre à un plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen de pouvoir s'adresser au protecteur de l'élève. Une procédure en 5 étapes est clairement établie et diffusée dans les établissements afin de fournir une information précise sur le processus de traitement d'une plainte.

Au Centre de services scolaire des Samares, le Service du secrétariat général et des communications assure la gestion de ce règlement en collaboration avec le milieu scolaire et les différents services.

#### Rôle du protecteur de l'élève

Le protecteur de l'élève est indépendant et relève du conseil d'administration. C'est une personne neutre qui ne représente ni le centre de services scolaire ni le plaignant. La confidentialité et l'accessibilité sont aussi des principes essentiels dans la fonction de protecteur de l'élève.

Son rôle est défini et précisé par le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (C.C.-100-100329) :

- il a pour mandat principal de vérifier si le processus de traitement des plaintes a été respecté;
- il intervient après que le plaignant a épuisé les recours prévus par la procédure d'examen des plaintes;
- il peut intervenir à toute étape s'il estime que son intervention est nécessaire pour éviter que le plaignant ne subisse un préjudice;
- après analyse, il statue sur le bien-fondé de la plainte, voit à assurer le suivi et, le cas échéant, il peut faire des recommandations au conseil d'administration.

#### Suivi

Concernant les suivis réalisés, à partir surtout d'appels téléphoniques et de courriels, les dossiers ont été traités et les personnes concernées ont été accompagnées jusqu'à ce que des solutions soient identifiées.

Signifions que les personnes qui communiquaient avec le protecteur de l'élève obtenaient régulièrement de l'information sur la façon de procéder pour trouver une solution à leur problématique, entre autres, en appelant au préalable la direction de leur établissement scolaire ou le Service du secrétariat général et des communications, et ce, avant le protecteur de l'élève.

Précisons qu'aucune recommandation n'a été faite auprès du comité d'analyse, puisque les dossiers n'ont pas nécessité de démarches auprès de cette instance.

Nature de la demande	Primaire	Secondaire	Adulte
Classement	11	3	1
Correction (examen)	0	1	0
Service (manque)	14	12	0
Service (qualité)	43	19	3
Relation avec le personnel	8	4	3
Relation avec l'administration	8	4	1
Stage	0	0	0
Transport	16	7	0
Harcèlement	0	0	0
Intimidation	19	6	1
Violence physique	7	1	0
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>57</b>	<b>9</b>

## 5.2. Rapport d'activités du comité de parents

### RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE PARENTS

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

2021-2022

#### Préambule

Le comité de parents est institué et encadré conformément à la LIP. Il a pour fonction :

- de promouvoir la participation parentale aux activités du centre de services scolaire;
- de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement du centre de services scolaire;
- de transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins identifiés par les représentants de chaque école et du représentant du CCSEHDAA;
- de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre.

Le comité de parents est un regroupement qui représente les parents de notre communauté au centre de service scolaire, mais aussi dans toute la région et dans toute la province. Notre objectif est d'informer, de soutenir et d'outiller le plus de parents possible.

### Consultations et formations

Nous avons tenu 8 séances par visioconférence et 1 séance en présentiel. Les sujets de consultation prévus par la loi ont été abordés, soit :

- Le calendrier scolaire;
- Les objectifs, principes et critères de répartition;
- Le plan triennal;
- Les critères d'inscription;
- La répartition des services éducatifs (jeunes);
- Les territoires desservant chaque établissement;
- Les actes d'établissement (jeunes).

Le Centre de services scolaire a offert 3 formations, soit :

- Le fonctionnement d'un CÉ;
- Imager la pleine conscience, un véritable jeu d'enfant;
- Intervenir avec impact auprès des enfants, un outil à la fois.

### Nos comités, leurs représentants et l'exécutif.

<i>Présidence</i>	Audrey Rivet
<i>Vice-présidence</i>	Éric Ouimet
<i>Secrétaire</i>	Yoan Soucy
<i>Trésorière</i>	Valérie Chouinard
<i>CCSEHDAA</i>	Karine Dumoulin-Picard
<i>Comité consultatif du transport</i>	Richard Beausoleil
<i>FCPQ</i>	Éric Ouimet Annie Bilodeau



<i>RCP3L</i>	<p><b>3 officiels (AGA) :</b>  Marianne Traversy-Aubin,  Marie-Ève Beaupré  Hélène Chartier  Julie Brouillette (substitut)</p> <p>Exécutif :  Marie-Ève Beaupré (représentante)  Hélène Chartier (substitut)</p>
<i>CREVALE</i>	Dominique Gamelin

**DÉSIGNATION DE DEUX (2) MEMBRES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES PAR ACCLAMATION**

District 1 : Marianne Traversy-Aubin

District 4 : Richard Beausoleil

Le comité de parents est accompagné par Mme Julie Riopel, directrice générale adjointe par intérim au Centre de services scolaire des Samares. Elle est la mieux placée pour répondre à nos questionnements, vulgariser le contenu des documents, prendre note de nos suggestions. Elle invite parfois des cadres ou des partenaires du Centre de services selon l'intérêt des parents. C'est avec la collaboration de Mme Riopel et de Mme Lachance que nous élaborons les ordres du jour.

Les écoles représentées cette année étaient les suivantes :

\*les écoles représentées sont en surbrillance

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES  
(ACTES D'ÉTABLISSEMENT)**

École primaire de l'Ami-Soleil	École primaire du Ruisseau
École primaire des Amis-Soleils	École primaire Sacré-Cœur-de-Jésus
École primaire de l'Aubier	École primaire de Saint-Alphonse
École primaire Bérard	École primaire de Saint-Calixte
École primaire Bernèche	École primaire Saint-Cœur-de-Marie
École primaire des Brise-Vent	École primaire de Saint-Côme
École primaire du Carrefour-des-Lacs	École primaire Saint-Jean-Baptiste
École primaire des Cascades	École primaire Saint-Joseph
École primaire du Chemin-du-Roy	École primaire Saint-Louis-de-France
École primaire Dominique-Savio (St-Esprit)	École primaire Saint-Théodore-de-Chertsey
École primaire Dusabé	École primaire Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)
École primaire des Eaux-Vives	École primaire Sainte-Anne (Saint-Norbert)
École primaire Emmélie-Caron	École primaire Sainte-Bernadette
École primaire des Explorateurs -Notre-Dame-de-Fatima	École primaire Sainte-Hélène
École primaire Germain-Caron	École primaire de Sainte-Marcelline
École primaire de Grand-Pré	École primaire de Sainte-Marie-Salomé
École primaire des Grands-Vents	École primaire Sainte-Thérèse
École primaire au Gré-des-Vents	École primaire de la Source
École primaire de l'Île Saint-Ignace	École primaire de la Source d'Autray
École primaire intégrée de Saint-Pierre	École primaire des Trois-Temps
École primaire Jean-Chrysostôme-Chausse	École primaire des Virevents
École primaire Lorenzo-Gauthier	École primaire Youville
École primaire des Mésanges	École de l'Espace-Jeunesse
École primaire Monseigneur J.-A.-Papineau	École secondaire de l'Achigan
École primaire des Moulins	École Barthélemy-Joliette
École primaire Notre-Dame (Saint-Alexis)	École secondaire Bermon
École primaire Notre-Dame (Saint-Roch-de-l'Achigan)	École secondaire des Chutes
École primaire Notre-Dame-de-la-Paix	École secondaire de l'Érabière
École primaire Panet	École secondaire du Havre-Jeunesse
École primaire de la Passerelle	École secondaire des Montagnes
École primaire des Prairies	École secondaire Pierre-de-Lestage
	École secondaire de la Rive
	École secondaire Thérèse-Martin

### Les faits saillants

- Colloque national de la FCPQ

Congrès en présentiel et en virtuel offert gratuitement aux membres du CP intéressés (28 mai 2022).

- Bourse « Maman va à l'école »

Nous avons offert deux bourses de 500\$, mais l'organisme nous a informé que la donation n'était plus nécessaire considérant qu'ils avaient suffisamment de budget cette année pour combler l'ensemble des candidatures.

- Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement

Depuis l'année dernière, le ministère de l'Éducation prend en charge la formation obligatoire des membres des conseils d'établissement qui était donnée auparavant par le Service du secrétariat général du Centre de services scolaire. La formation était accessible librement en ligne.

- Transport

Nous avons eu une présentation de la problématique et des solutions envisagées concernant le transport des élèves.

- Service de traiteur/caféteria

Nous avons fait plusieurs suivis sur la procédure et les critères de sélection des concessionnaires de caféteria et service de traiteur. La mise à jour se fera lors de la prochaine année.

- COVID

Nous avons suivi l'évolution de la pandémie dans nos écoles à chaque rencontre (fermetures de classes, situations particulières des écoles et mesures en place).

Audrey Rivet

Présidente du comité de parents

2021-2022

5